



Communiqué de presse

Nancy, 26 février 2015

PAT enregistre son document de base dans le cadre de son projet d'introduction sur Alternext

La société Plant Advanced Technologies (PAT), **spécialiste de l'identification et de la production de molécules végétales rares**, annonce l'enregistrement de son Document de Base par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.15-007 en date du 25 février 2015.

L'enregistrement du Document de base constitue la première étape du projet d'augmentation de capital de PAT avec transfert sur le marché Alternext Paris d'Euronext, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

CONCEPTEUR ET PRODUCTEUR DE MOLÉCULES VÉGÉTALES

Plant Advanced Technologies (PAT) **identifie, optimise et produit des biomolécules rares issues de plantes** à destination des marchés pharmaceutiques, cosmétiques et agrochimiques.

Créée en 2005 par Jean-Paul FEVRE et 2 chercheurs de l'INRA-INPL, PAT développe 2 **technologies innovantes pour produire des biomolécules à forte valeur** :

- **PAT plantes à traire®**, production et récolte des principes actifs naturels par exsudation racinaire ;
- **PAT Friday®**, production de protéines recombinantes thérapeutiques par sécrétion foliaire de plantes carnivores génétiquement modifiées.

UN SAVOIR-FAIRE MATURE, BREVETÉ ET ECOLOGIQUE

Issues de plus de 12 ans de recherches, les **technologies PAT** rendent possible la **production industrielle de substances rares**, tout en valorisant la biodiversité. PAT offre ainsi une solution globale pour la production d'actifs végétaux à haute valeur inaccessibles jusqu'alors.

- Le procédé **PAT plantes à traire®**, brevet INRA-INPL protégé dans de nombreux pays et exploité en exclusivité par PAT, permet de :
 - **cultiver** les plantes hors-sol (aéroponie),
 - **stimuler** de façon importante la production de molécules rares,
 - faire **secréter** les principes actifs par les racines,
 - puis de les **concentrer et les purifier** en fonction des besoins des clients.

Ce savoir-faire très innovant permet de récolter les molécules d'intérêt sans détruire la plante en offrant ainsi un rendement annuel exceptionnel puisque **la même plante peut être récoltée jusqu'à 8 fois par an**. La production de certaines molécules peut ainsi être **multipliée par 300**.

La récolte traditionnelle de ces molécules racinaires en milieu naturel est particulièrement difficile. Pour obtenir l'équivalent de production de 1 000 m² de serre de culture PAT, il faudrait cultiver plus de 30 hectares.

Ce procédé ouvre des perspectives de découvertes et de production inégalées, car seule la moitié des espèces végétales sur terre est connue à ce jour et que 15% de ces espèces seulement ont été étudiées.

Avec près de **450 espèces** de plantes et **600 échantillons** en catalogue, PAT dispose d'une large variété de principes actifs en cours de développement. Cette technologie a d'ores et déjà permis la découverte de molécules d'intérêts majeurs en anti-cancer, anti-Alzheimer et anti-inflammatoire dont les dossiers précliniques sont en cours de finalisation.

La production et la maîtrise de l'ensemble de ces principes actifs représentent des atouts stratégiques majeurs pour les industries cosmétiques et les laboratoires pharmaceutiques qui rencontrent de réelles difficultés lors de leur approvisionnement. Le prix de ces molécules naturelles rares pouvant varier **entre 100€ et 15 000 € / gramme**.

- Le second procédé développé par la société, **PAT Friday®**, permet de produire de manière totalement nouvelle des protéines recombinantes à très haute valeur pour la pharmacie avec des **avantages technologiques considérables** :
 - Absence de risque sanitaire (prions, virus...)
 - Récolte simplifiée (protéine située dans le liquide sécrété naturellement)
 - Réduction des coûts de purification et de production

Le marché des protéines recombinantes pharmaceutiques est un marché en pleine expansion (environ un médicament sur deux en développement) et sur lequel l'industrie recherche de nouveaux procédés de production.

PAT Friday® a déjà permis la production de plusieurs protéines et son **potentiel futur pour la production d'autres protéines thérapeutiques est considérable**.

UN 1^{ER} ACTIF DÉJÀ MONDIALEMENT COMMERCIALISÉ DANS LE DOMAINE DE LA COSMÉTIQUE

Véritable explorateur du règne végétal, PAT avec son **équipe de 15 chercheurs**, étudie et décrypte les plantes afin d'en exploiter toutes les richesses. Elle travaille en collaboration avec des partenaires de 1^{er} plan, tels que **l'INRA et le CNRS**, sur de nombreux projets de molécules naturelles.

Avec le lancement commercial d'un premier produit en 2013, PAT a démontré la pertinence de son procédé et la qualité des molécules produites. Elle a ainsi prouvé sa capacité à **répondre à la demande d'un géant du luxe et de la cosmétique** d'inclure une molécule naturelle très rare et très active, inaccessible auparavant, dans la composition de sa nouvelle gamme anti-âge. PAT a ainsi démontré la capacité industrielle de sa plateforme de production PAT plante à traiter[®] avec la livraison de cette molécule à grande échelle.

Intéressés par le caractère non destructif et industriel de la technologie PAT, de **nombreux acteurs de l'industrie cosmétique et pharmaceutique** confient à présent à PAT la recherche de leurs actifs stratégiques à partir de végétaux rares.

UNE COLLABORATION MAJEURE EN AGROCHIMIE

La plateforme PAT plantes à traire[®] offre des opportunités uniques de découverte de nouvelles molécules pouvant également être utilisées en agrochimie à partir de plantes rares. Grâce à cette approche, PAT est entrée en **phase active de collaboration avec un des leaders du domaine** afin d'étudier les propriétés anti-fongiques, herbicides et insecticides des extraits issus de cette technologie. Cet accord devrait à terme déboucher sur la **découverte et l'utilisation à grande échelle de molécules naturelles d'origine végétale** pour protéger les cultures dont l'Humanité se nourrit, à la place des molécules de synthèse.

UN OUTIL DE PRODUCTION EXCLUSIF

PAT dispose de **2,3 ha de serres couvertes** abritant la production, la recherche et la multiplication des espèces végétales travaillées.

Les plantes sont cultivées dans des systèmes exclusifs développés par la société, permettant une **forte productivité** ainsi que la **découverte de molécules nouvelles**.

Cet outil offre à PAT la **capacité de produire des dizaines de kg de molécules d'intérêt par an**. Le site dispose de capacité d'extensions importantes pour accompagner sa forte croissance.

UNE TECHNOLOGIE LARGEMENT PRIMÉE

Plant Advanced Technologies a déjà reçu de nombreux prix pour ses technologies, notamment le **Prix Pierre Potier** en 2006, prix de l'innovation en chimie en faveur de l'environnement (Chimie verte), le trophée INPI de l'innovation 2010 et le trophée TALENTS INPI (2014) récompensant sa capacité à se développer grâce à sa stratégie remarquable en matière d'innovation et l'utilisation de la propriété industrielle comme levier de croissance. PAT est d'ailleurs **labellisée Entreprise Innovante** par BPI France. Sa forte croissance au cours des 5 dernières années lui a également valu d'être **lauréat du Deloitte Fast 50 Grand Est** lors des 2 dernières éditions, où elle a reçu respectivement le 1^{er} prix (2013) et le 2^{ème} prix (2014).

UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SUR DES MARCHÉS TRÈS PORTEURS

Solution innovante permettant de répondre aussi bien aux problèmes d'approvisionnement du marché cosmétique et pharmaceutique en **nouveaux actifs issus du végétal** qu'aux besoins des laboratoires pharmaceutiques en **protéines recombinantes**, PAT dispose d'un très fort potentiel de croissance.

PAT ambitionne de **devenir un acteur majeur en biotechnologie végétale** pour les marchés cosmétiques, pharmaceutiques et agrochimiques par le développement de ses plateformes végétales innovantes donnant accès à la découverte et à la production de nouvelles molécules rares jusque-là inaccessibles.

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE BASE

Le Document de base est disponible sans frais et sur simple demande auprès de PAT (13, Rue du Bois de la Champelle - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.plantadvanced.com), de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr).

FACTEURS DE RISQUE

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de base enregistré par l'AMF.

Plus d'informations sur www.bourse.plantadvanced.com

***PAT est éligible aux dispositifs
ISF PME, PEA et PEA –PME***

Le souscripteur dispose donc de plusieurs options, certaines pouvant être combinées, pour maximiser :

- La réduction du montant de l'ISF à payer : 50 % du montant de la souscription plafonnée à 90 000 € (mais, engagement de conservation de 5 ans + année de souscription en cours ; de plus, la souscription ne peut être faite dans un PEA ou un PEA PME).
- Et/ou la réduction de l'assiette des biens taxables à l'ISF* (et si souscription au seul titre de la réduction de l'assiette de l'ISF, possibilité de souscrire dans un compte PEA et un compte PEA PME ; Les actions souscrites n'entrent pas dans l'assiette ISF du souscripteur aussi longtemps qu'il les conserve ; pas de plafond d'investissement et pas d'engagement de conservation).
- Et /ou la réduction de l'IR à payer sur les revenus et les plus-values de cession des titres (souscription dans un compte PEA et un compte PEA PME).

**Par exemple, pour sortir de l'assiette de l'ISF dès 2016 et les années suivantes le produit de cession d'un bien professionnel, d'un actif foncier, d'une œuvre d'art, ou pour réinvestir le produit de cession d'une participation ISF cédée avant le terme de l'engagement de conservation.*

A propos de PAT :

Plant Advanced Technologies est une société Nancéienne, créée en 2005 par Jean-Paul Fèvre et 2 chercheurs de l'INRA. Elle est spécialisée dans l'identification et la révélation de biomolécules rares à destination des laboratoires pharmaceutiques et industries cosmétiques. PAT a développé des procédés de production uniques au monde basés sur une culture des plantes en aéroponie (hors sol). PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques. La société est d'ores et déjà sous contrat avec des groupes prestigieux et dispose d'un très fort potentiel de croissance. FR0010785790- MLPAT



Relations investisseurs

Jean-Paul FEVRE
Tél : +33 (0)3 83 94 03 42
jp.fevre@plantadvanced.com



**Prestataire de services
d'investissement et Listing Sponsor**

Daniel RAYOT
danielrayot@arkeonfinance.fr
Tel : +33 (0)1 53 70 29 45

Philippe MONI
philippemoni@arkeonfinance.fr
Tel : +33 (0)1 53 70 29 37



Communication financière

Jérôme GACOIN
Solène KENNIS
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68
skennis@aelium.fr

Relations Presse
Soraya PILONCHERY
Tel : +33 (0)6 20 00 62 63
spilonchery@aelium.fr



Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de PAT (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l' «AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par PAT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PAT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.